

B. Les fiches/actions développées dans le cadre du programme EQUAL réparties dans les 4 domaines des « solutions envisagées »,

Modèle de fiche action utilisé :

FICHE – ACTION	
Chef de file du programme EQUAL :	. Pays de Gâtine
Partenaire en charge du suivi de la fiche action :	.
Axe EQUAL :	.
N° de fiche action :	.

Titre :

Avant propos :

Objectifs :

-

Exemples / Illustrations :

Publics ciblés :

Opérateurs concernés :

Échéancier :

2005 :

2006 :

2007 :

Financements mobilisables :

Etat	Politiques de l'emploi		
	Schéma gérontologique		
	Autres ??		
Région	Contrat de Territoire	Initiatives locales pour l'emploi	
		Santé	
		Services maintien et accueil des populations	
	Droit commun	Formation	
	Autres ??		
Département	Contrat 3 D	Services petite enfance – Ingénieries	
		Services petite enfance – Communication	
	Schéma gérontologique		
	Autres ??		
Privés	Partenaires EQUAL		
Autres	CAF, MSA,...		
Fonds Social Européen		EQUAL	

1. Mise en synergie des acteurs des services du territoire – mise en cohérence de l’offre de services à l’échelle du territoire :

L’organisation de la concertation entre les acteurs des services doit permettre de mieux répondre aux besoins exprimés et visera à mettre en cohérence l’offre de services à l’échelle du territoire. Des moyens communs seront recherchés pour structurer les partenariats potentiels.

Exemples évoqués dans le dossier de candidature :

- *Développer des partenariats entre structures intervenant dans les services,*
- *Structurer l’offre et la communication de celle-ci (plaquette, cartographie, ...),*
- *Développer une "charte" de qualité et de progrès pour les services de Gâtine,*
- *Renforcer les démarches qualité développées par les structures employeuses,*
- *Partager des emplois*

FICHES ACTION EQUAL

1.1. Mise en synergie des acteurs à l’échelle du territoire :

- 1.1. Emplois partagés inter services :
 - 1.1.1 – Développer les emplois qualifiés, dans le secteur enfance et petite enfance.
 - 1.1.2 – Réduire la précarité dans les emplois non qualifiés des services.
- 1.2. Initier un service de remplacement entre les différents gestionnaires de services aux personnes
- 1.3. Former les employeurs à la mise en synergie des services sur un territoire

FICHE – ACTION

Chef de file du programme EQUAL :	Pays de Gâtine
Axe EQUAL :	1 - Mise en synergie des acteurs
N° de fiche Action :	1.1 – Emplois partagés inter services
	1.1.1 – Développer les emplois qualifiés, dans le secteur enfance et petite enfance.
Partenaire en charge de la fiche action :	Centre Social et Culturel des Forges (en lien avec la commission petite enfance du Pays de Gâtine)
Partenaires du PDD associés :	Familles rurales et CCAS de Parthenay
Autres partenaires :	CAF, Structures d'accueil petite enfance,...

Titre :

Développer et pérenniser les emplois qualifiés dans le secteur de l'accueil enfance et petite enfance

Avant propos :

Sur certains territoires, des dispositifs comme les CTL ou contrats enfance ont permis de mettre sur pied des projets éducatifs dans le cadre de l'accueil collectif (hors temps scolaire ou avant la scolarisation). Ces temps d'accueil permettent aussi aux parents de conduire une vie professionnelle de manière plus sécurisée.

La dispersion de la population et des services rendent difficile l'accès à des temps de travail plus consistants pour les professionnels qualifiés : EJE, titulaires de CAP Petite Enfance, ou auxiliaires de puériculture.

Il devient indispensable de mutualiser les projets et les moyens sur des territoires de proximité.

Objectifs :

Pour développer les emplois, l'action à conduire aurait un double objectif :

- permettre de **repérer les besoins qui ne sont pas (ou insuffisamment) couverts** en expérimentant des formes d'accueil adaptées à la configuration du territoire (par exemple 1 ou 2 communautés de communes) et aux situations des ménages (notamment, les horaires).
- à partir des besoins appréhendés et mesurés, **mettre en commun les réponses possibles**, et notamment en terme de personnels, de façon à ce que des emplois plus attractifs, et surtout plus attractifs soient possibles, par leur contenu et leur durée.

*Un rapprochement est envisagé avec l'action
« 2.5 Expérimenter de nouvelles formes de garde pour enfant »*

Exemples / Illustrations ou contenu

Il semble sans doute réaliste de commencer par travailler à partir d'un territoire sur lequel le dispositif fonctionne, tel qu'il a été mis en place ; le groupe pourra ainsi en mesurer l'intérêt, les avancées qu'il a permises, mais aussi les limites et les difficultés en terme de réponse apportée : dimension des accueils, qualification des emplois, stabilité des postes.

La démarche pragmatique mise en œuvre par les Centres Sociaux sur le territoire de Champdeniers constitue une référence intéressante. A partir des enseignements de cet état des

lieux, une démarche d'étude et d'expérimentation pourra être conduite sur un (ou plusieurs) territoire déterminé, en s'appuyant sur une connaissance assez fine des difficultés des familles, des besoins, mais aussi de l'offre existante. Ceci permettra de construire des réponses appropriées en mettant en place une organisation de services qui permette de conjuguer les qualifications et les temps de travail nécessaires pour permettre aux salariés de disposer de séquences de travail consistantes et donc de s'inscrire dans la durée sur le plan professionnel et résidentiel :

Une autre manière de compléter des temps partiels subis consisterait à développer des compétences différentes chez une même personne qui serait ainsi en mesure de développer une activité sur un temps plus important en disposant de compétences monnayables plus larges.

Publics visés :

Les jeunes ou adultes qualifiés dans les métiers de l'enfance et de la petite enfance, en activité ou en recherche d'emploi.

Opérateurs concernés :

Les gestionnaires des services : Centres Sociaux du Pays de Gâtine, Familles Rurales et les collectivités, en tant qu'initiatrices des dispositifs et responsables des différents services (écoles, accueils périscolaires, baby sitting, CLSH....) sur le territoire.

Échéancier :

2005 :

2006 :

2007 :

Financements mobilisables :

Etat	Politiques de l'emploi		
	Schéma gérontologique		
	Autres ??		
Région	Contrat de Territoire	Initiatives locales pour l'emploi	
		Santé	
		Services maintien et accueil des populations	X
	Droit commun	Formation	
	Autres ??		
Département	Contrat 3 D	Services petite enfance – Ingénieries	X
		Services petite enfance – Communication	X
	Schéma gérontologique		
	Autres ??		
Privés	Partenaires EQUAL		X
Autres	CAF, MSA,...		X
Fonds Social Européen		EQUAL	X

FICHE – ACTION

Chef de file du programme EQUAL :	Pays de Gâtine
Axe EQUAL :	1 - Mise en synergie des acteurs
N° de fiche Action :	1.1 – Emplois partagés inter services
Partenaire en charge de la fiche action :	1.1.2 – Réduire la précarité dans les emplois non qualifiés des services.
Partenaires du PDD associés :	AIR Parthenay (Gâtine Emploi)
Autres partenaires :	Association Gâtine Emploi, ADMR, Familles rurales et CCAS de Parthenay
	Employeurs privés et publics de l'aide à domicile en Gâtine, établissements, Association des Emplois Familiaux,...

Titre :

Réduire la précarité dans les emplois non qualifiés des services

Avant propos :

Les emplois de services représentent souvent des emplois avec un faible volume horaire et créés sur des temps partiels non choisis. Cette situation, même si elle représente un emploi, procure des faibles revenus pour certaines personnes, et aussi un faible investissement vers une démarche professionnelle. L'enjeu est ainsi de permettre de soutenir les personnes dans la recherche d'un complément d'heures de travail en adéquation avec leur situation. Cette action semble préalable à une démarche de qualification. Une entrée par canton correspondrait à une taille raisonnable pour une première phase de test.

Objectifs :

- Analyser les situations d'emplois des salariés à temps partiels de plusieurs structures à l'échelle d'un canton,
- Repérer les freins et opportunités de partage de poste,
- Structurer le partage d'emplois et l'augmentation des heures de travail,
- *Evaluer la transférabilité d'une telle action vers un autre territoire,*

Un rapprochement est envisagé avec l'action

« 1.2 Initier un service de remplacement entre les différents gestionnaires de services aux personnes »

et « 3.3 Evaluer les compétences des personnes qui s'orientent vers les métiers des services »

Exemples / Illustrations :

Le canton de Moncoutant dispose de 5 structures différentes qui interviennent dans le domaine de l'aide à domicile, de quatre établissements et d'une association intermédiaire. Il s'agit d'analyser la réalité et le contenu des emplois de ces structures et à partir de cette analyse fine d'expérimenter le partage possible des personnels en poste pour compléter leurs heures de travail.

Le canton de Ménigoute dispose d'une seule structure d'aide à domicile, de deux établissements d'accueil de personnes âgées, d'un établissement d'accueil de personnes handicapés et de trois structures ou évènements à vocation touristique. Vérifier la réalité de emplois de ces structures et tester le partage de personnel en poste pour compléter leurs heures de travail.

Une étude effectuée sur le canton de Ménigoute fait état de nombre de travailleurs pauvres qui fréquentent de plus en plus l'épicerie sociale (et parmi eux des salariés des services d'aide à domicile...) Cette réalité de la précarité des emplois de services est à appréhender de manière différente entre les espaces ruraux et les réalités en ville (où la règle de l'emploi proche du temps plein est la règle la plus fréquente).

Cette tentative de partager des emplois dans les services nécessitera peut être que des employeurs de statut différent (statut public et statut privé) mettent en commun leurs agents. Il s'agit là d'une expérimentation nouvelle, qui nécessite d'aller au-delà des pratiques actuelles de cloisonnement entre acteurs sur un même territoire. (voir aussi les décrets qui vont sortir incessamment sur cette question).

Publics ciblés :

Les employés des services d'aide à domicile à temps partiels, associatifs ou gérés par la collectivité. Interventions destinées à leurs employeurs, mais également aux employés. L'Association des Emplois Familiaux, qui est importante sur le Pays, est également concernée.

Opérateurs concernés :

Une telle intervention nécessite un travail préalable d'état des lieux par l'ensemble des services gestionnaires d'aide à domicile (ADMR, Familles Rurales, CCAS et APEF, voire dans les Maisons de retraite publique) et une méthode précise pour appréhender l'existant. Le dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois peut être un outil de connaissances. Cela nécessite des compétences au niveau territorial (consultant extérieur et/ou stagiaire en organisation du travail, ressources humaines et/ou structure intervenant dans le domaine de la définition de poste de travail et d'analyse d'activités (associations intermédiaires par exemple...)).

Échéancier :

- 2005
- 2006
- 2007

Financements mobilisables – Type de dépenses concernées :

Etat	Politiques de l'emploi		X
	Schéma gérontologique		
	Autres ??		
Région	Contrat de Territoire	Initiatives locales pour l'emploi	X
		Santé	
		Services maintien et accueil des populations	
	Droit commun	Formation	
	Autres ??		
Département	Contrat 3 D	Services petite enfance – Ingénieries	
		Services petite enfance – Communication	
	Schéma gérontologique		
	Autres ??	<i>Programme départemental d'insertion</i>	X
Privés	Partenaires EQUAL		X
Autres	CAF, MSA,...		
Fonds Social Européen		EQUAL	X

FICHE ACTION – EQUAL

Chef de file du programme:	Pays de Gâtine
Axe EQUAL de rattachement :	1 - Mise en synergie des acteurs à l'échelle du territoire
N° de fiche action :	1.2. Initier un service de remplacement entre les différents gestionnaires de services aux personnes
Partenaire en charge de la fiche action :	AIR Parthenay
Partenaires du PPD associés :	CLIC, Familles rurales, ADMR, CCAS de Parthenay,
Autres partenaires :	Employeurs privés et publics de l'aide à domicile en Gâtine, établissements,...

Titre :

Initier un service de remplacement entre les différents gestionnaires de services aux personnes (à l'occasion des formations ou de tout autre besoin de service sur le territoire).

Avant propos :

Dans la dynamique de travail en réseau sur le territoire et à partir de la volonté de développer les synergies entre les différents acteurs des Services aux personnes, il apparaît nécessaire de soutenir la formation des salariés des services (quels qu'ils soient). Ce soutien peut passer par la prise en charge de frais de formation, mais également, et notamment dans le cadre de la fonction publique territoriale, par le remplacement de salariés.

L'association AIR met à disposition des salariés qui peuvent potentiellement s'investir dans ce type de remplacement, grâce à l'expérience qu'ils ont acquise auprès de plusieurs employeurs. Leur investissement dans les services aux personnes, que ce soit des personnes âgées dépendantes ou dans les services de confort, pourrait leur ouvrir la voie à la qualification et à la formation dans ces métiers.

Objectifs :

- Permettre aux gestionnaires de structurer une intervention de remplacement de salariés dans les services aux personnes, pour permettre le départ en formation (en envisageant une structuration de type groupement d'employeurs, si nécessaire),
- Envisager la prise en charge des coûts liés au remplacement, dans le cadre de la fonction publique territoriale,
- Former les personnels remplaçant avant leur prise de fonction,

Plus largement, il s'agit d'instaurer des relations qui ne soient pas seulement de fournisseurs à clients, mais qui permettent sur la base du service proposé, de créer une dynamique de la filière service...

*Un rapprochement est envisagé avec l'action
« 1.1.2 Réduire la précarité dans les emplois non qualifiés des services »*

Exemples / Illustrations :

Il est dans un 1^{er} temps nécessaire de **repérer les pratiques** en matière de recours au personnel de remplacement dans les différents lieux et dispositifs de services aux personnes (familles, enfance, personnes âgées ou en situation de handicap...). Ce repérage permettra aussi **d'identifier les difficultés** des gestionnaires et **les conditions** d'organisation qui

permettront de les atténuer. Ainsi pourra se constituer autour de AIR, voire des autres SIAE du Pays, un groupe de personnes motivées (pour se qualifier dans ce secteur d'activité) et «expérimentées» dans ce type de services et susceptibles d'effectuer des remplacements, qui leur permettront de prendre pied de manière plus professionnelle dans le secteur.

Publics visés :

Les demandeurs d'emploi et/ou travailleurs précaires qui ont recours au service des AI avec pour projet professionnel de pouvoir exercer dans les services aux personnes. Les employés des services d'aide à domicile à temps partiels, associatifs ou gérés par la collectivité souhaitant compléter leurs heures de travail.

Opérateurs concernés :

Les AI sont directement concernées dans la mesure où elles répondent à ces besoins de remplacement. Les gestionnaires de services aux personnes : services à domicile, établissement d'accueil ou services rendus dans un cadre collectif (accueil périscolaire, CLSH, halte garderie...) le sont comme bénéficiaires du service.

Échéancier :

2005

2006

2007

Financements mobilisables :

Etat	Politiques de l'emploi		X
	Schéma gérontologique		
	Autres ??	<i>Exonération de charges ?</i>	X
Région	Contrat de Territoire	Initiatives locales pour l'emploi	X
		Santé	
		Services maintien et accueil des populations	X
	Droit commun	Formation	
	Autres ??		
Département	Contrat 3 D	Services petite enfance – Ingénieries	
		Services petite enfance – Communication	
	Schéma gérontologique		X
	Autres ??		
Privés	Partenaires EQUAL		X
Autres	CAF, MSA,...		
Fonds Social Européen		EQUAL	X

FICHE ACTION – EQUAL

Chef de file du programme:	Pays de Gâtine
Axe EQUAL de rattachement :	1 - Mise en synergie des acteurs à l'échelle du territoire
N° de fiche action :	1.3. Former les employeurs à la mise en synergie des services sur un territoire
Partenaire en charge de la fiche action :	Pays de Gâtine
Partenaires du PDD associés :	CLIC, Familles rurales, ADMR, CCAS de Parthenay,
Autres partenaires :	Employeurs privés et publics de l'aide à domicile en Gâtine, établissements, Association des Emplois Familiaux, structures d'accueil de personnes handicapées,...

Titre :

Former les employeurs autour de la mise en synergie des services sur un territoire

Avant propos :

Le secteur des services à la personne souffre suffisamment de sa dispersion (géographique et structurelle). Mais il s'appuie sur des réseaux de proximité qui en ont fait la force et jusque là permis une certaine efficacité. Aujourd'hui les employeurs de ces services sont convaincus de la nécessité de créer des synergies pour répondre de manière plus professionnelle et plus efficace aux besoins actuels. Ces services souhaitent dans le même temps garder leur identité, leur estampille, qu'elle soit associative ou à caractère public.

Objectifs :

Il ne faut pas prétendre créer les synergies artificiellement, à force de volonté, mais plutôt mettre en commun des analyses de chacun sur la réalité et l'évolution des services, sur les nouveaux besoins à satisfaire pour le bien de la population ou sur le niveau de qualification qu'il est possible de viser, dans ces services.

Au-delà de ces analyses partagées, les responsables auront à cœur de s'interroger sur ce que chacun poursuit dans la mise en œuvre de son service et sur les moyens de répondre au mieux aujourd'hui aux besoins de la population... Et il est possible que la réponse à ces questions soit en partie dans la mise en commun des outils, des moyens, la mutualisation.

Cette mise en synergie veillera aussi à appuyer la démarche de communication du CLIC sur la présence des services, leurs particularités et l'accès à ces métiers...

Exemples / Illustrations :

A partir d'un partage autour des finalités, des objectifs et de la mutualisation, il peut être envisagé d'avancer ensemble sur des problématiques nouvelles, comme les besoins nouveaux à satisfaire, ou des exigences actuelles de la dynamique des services, comme la qualité, ou la cohérence des réponses sur un territoire. Cette 1^{ère} réflexion peut s'effectuer notamment en réfléchissant ensemble sur le contenu de la Charte de territoire ou les orientations des Schémas Départementaux...

Il importera de laisser les responsables eux mêmes déterminer les objectifs et opérer les choix des questions à traiter (offre de service et satisfaction des usagers, mission propre et coordination, complémentarité bénévoles/professionnels...) des méthodes et des moyens de le faire.

Publics visés :

Les responsables des services aux personnes : responsables associatifs ou politiques et cadres, en lien étroit avec les Institutionnels qui interviennent sur le Pays.

Evaluer l'intérêt d'une démarche associant également les responsables d'établissements d'accueil de personnes âgées.

Opérateurs concernés :

L'ensemble des associations, établissements ou collectivités gestionnaires qui sont volontaires pour faire évoluer la qualité de l'offre sur le territoire.

Échéancier :

2005

2006

2007

Financements mobilisables :

Etat	Politiques de l'emploi		
	Schéma gérontologique		X
	Autres ??		
Région	Contrat de Territoire	Initiatives locales pour l'emploi	
		Santé	
		Services maintien et accueil des populations	X
	Droit commun	Formation	
	Autres ??		
Département	Contrat 3 D	Services petite enfance – Ingénieries	
		Services petite enfance – Communication	
	Schéma gérontologique		X
	Autres ??		
Privés	Partenaires EQUAL		X
Autres	CAF, MSA,...		X
Fonds Social Européen		EQUAL	X